

# Politique énergétique, crise et consommateurs : quelques éléments importants

Prof. Damien ERNST



 JUN22

97.740

5/2/2022

-1.719

8065

1:27 PM

INTRADAY 3 MONTHS 1 YEAR **2 YEARS**

LAST UPDATE TIME: 05-02-2022 1:40 PM GMT



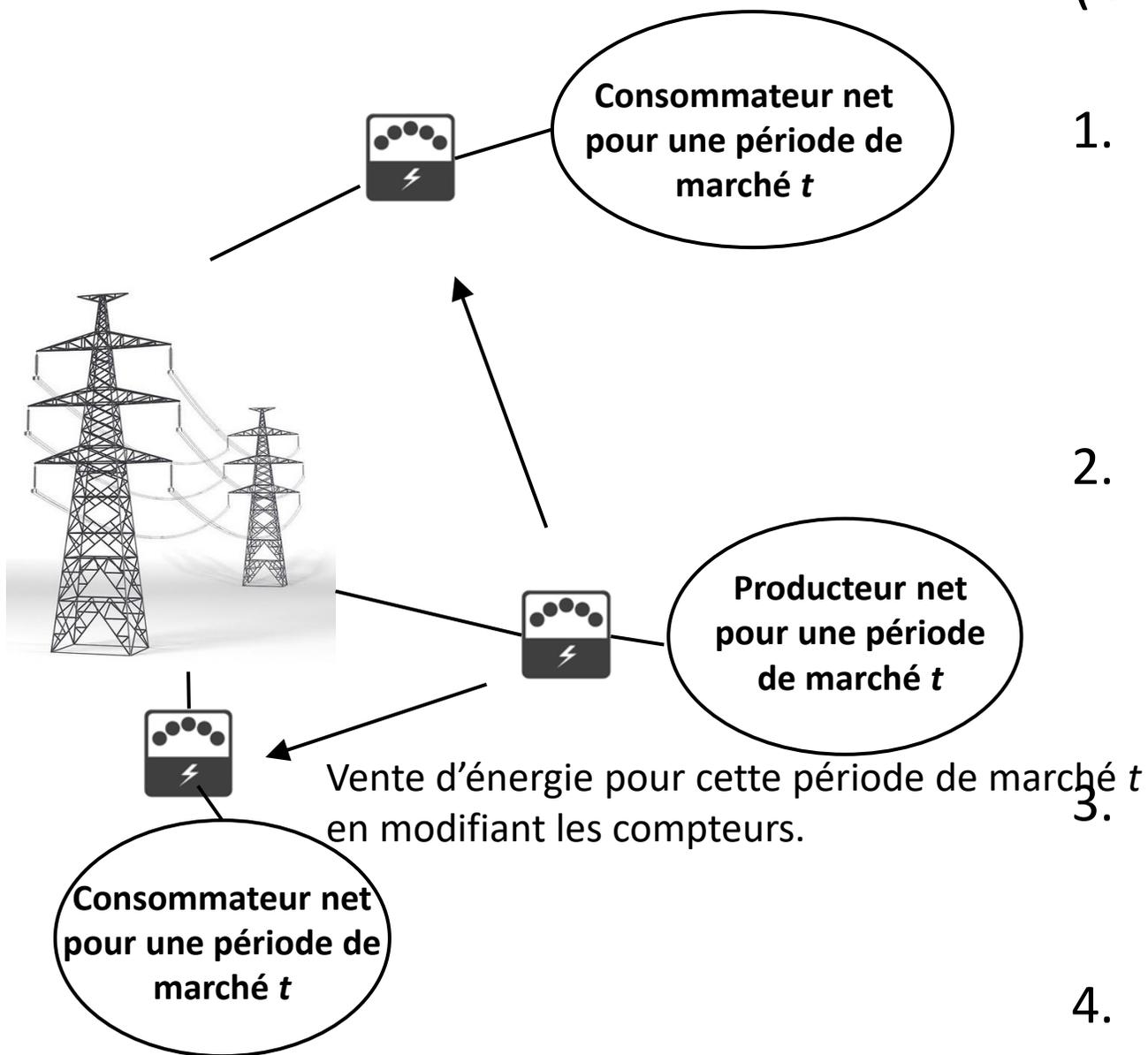
CONTRACT

LAST

TIME(GMT)

% CHANGE VOLUME

# Les communautés d'énergie renouvelable (CER)



1. Un utilisateur d'une CER peut transférer son excès de production vers d'autres utilisateurs; le transfert a lieu en corrigeant les compteurs.
2. Le gestionnaire de réseaux de distribution corrige les indexes qu'il envoie pour réconciliation vers le marché, sur base de ce que le gestionnaire de la CER lui indique.
3. Des tarifs réseaux et taxes peuvent s'appliquer sur l'énergie transférée.
4. Périmètre local.

# La législation Européenne sur les CERs

La nouvelle *directive Energie Renouvelable 2018/2001* introduit le concept de CER. Quelques points clés de cette directive :

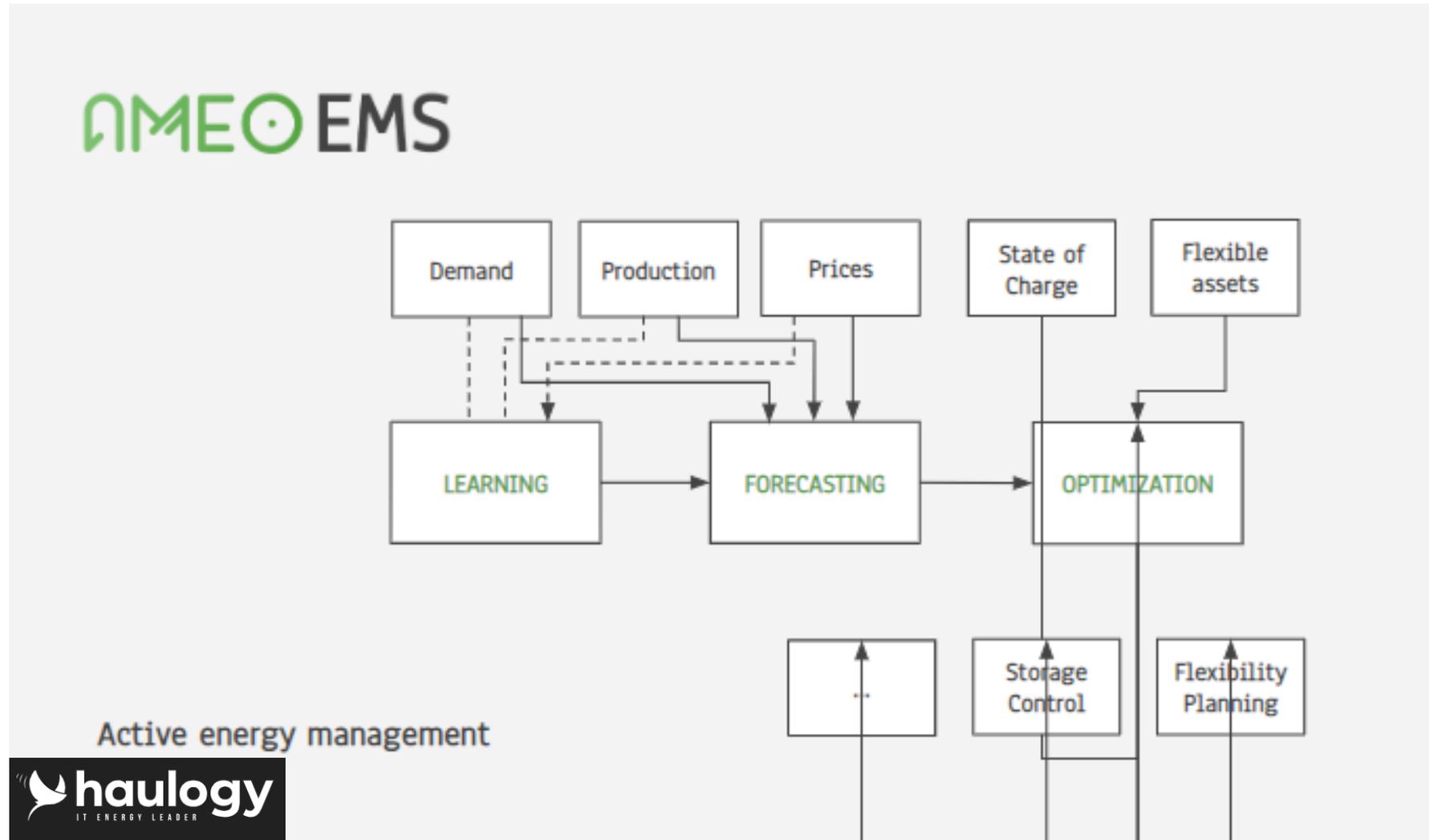
1. Membres de la CER localisés dans le voisinage des projets renouvelables.
2. Actionnaires ou membres sont des personnes physiques, des PME ou des collectivités locales, y compris les municipalités.
3. Objectif principal est de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses actionnaires ou membres ou aux territoires locaux où il opère, plutôt que de chercher du profit.
4. Seule l'énergie produite à partir de sources renouvelables peut être partagée.

# Et la législation wallonne ?

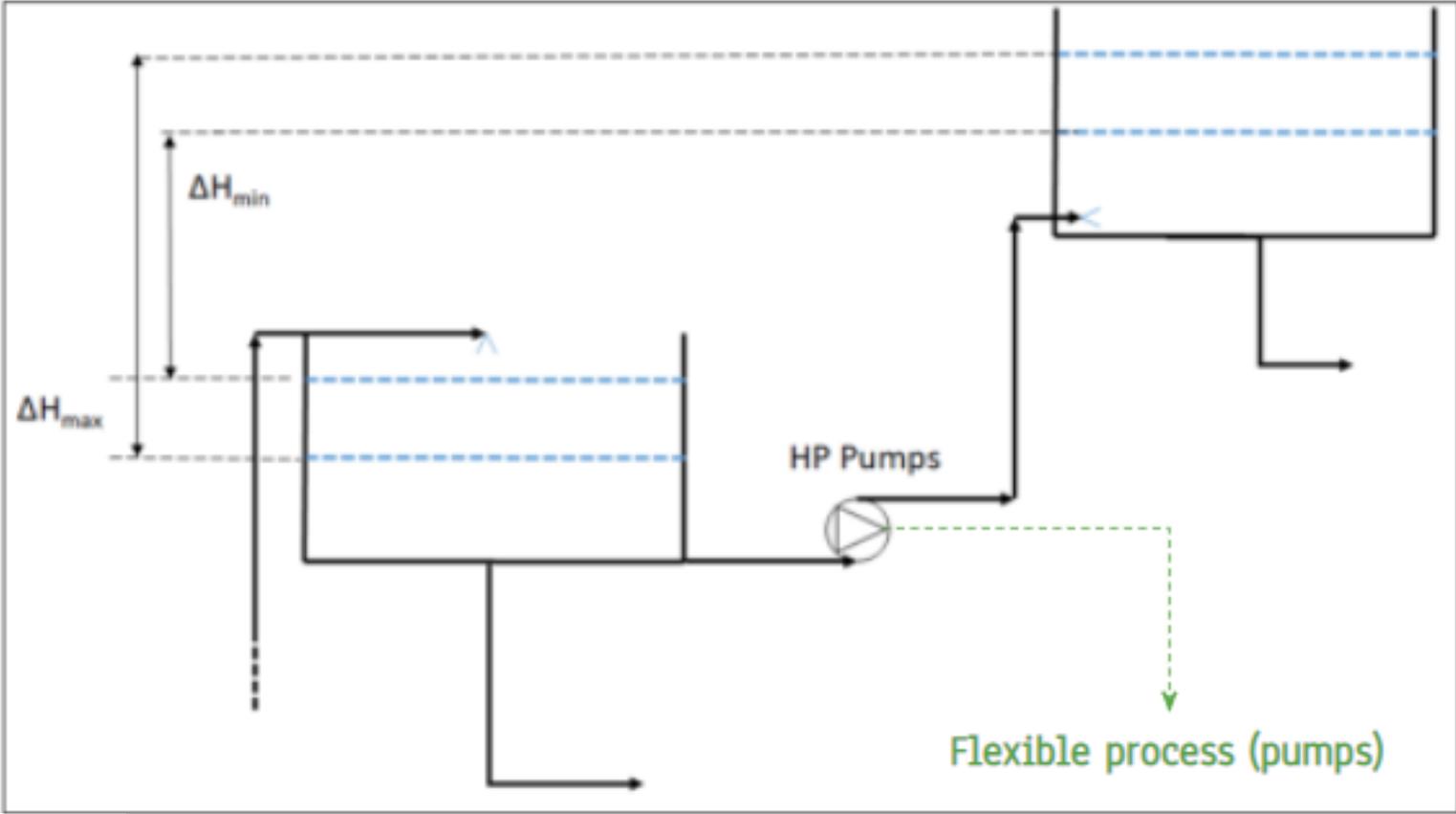
Décret du 2 mai 2019 visant à favoriser le développement des « communautés d'énergie renouvelable ». Jamais mis en application car les AGWs visant à l'opérationnaliser n'ont jamais été votés.

Nouveau décret voté récemment au parlement. Décret produit par le cabinet Henry. Attente des arrêtés d'exécution.

# Les EMS pour valoriser la flexibilité



# An application to a water utility



## Flexibility and market opportunities

